



DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

Contexte

La loi de modernisation du système de santé pose le cadre juridique de ce que l'on peut appeler « la pratique avancée » pour les auxiliaires médicaux. Cet exercice en santé existe déjà dans de nombreux pays. En France, le choix a été fait de le déployer au sein d'une équipe, en commençant par la profession d'infirmier. Un IPA est un infirmier expérimenté, d'au minimum 3 ans d'exercice, ayant obtenu son diplôme d'Etat d'IPA précisant la mention choisie et reconnu au grade universitaire de master. Afin d'exercer dans le ou les domaines d'intervention définis, l'IPA devra avoir validé le ou les mentions correspondantes.

■ Ouverture des 4 Mentions à l'Université de Limoges – Faculté de Médecine

- pathologie chronique stabilisée ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
- oncologie et hémato-oncologie
- maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
- psychiatrie et santé mentale

■ Niveau du diplôme :

Diplôme d'Etat - Grade Master

■ La pratique avancée recouvre

- des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage
- des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique
- des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examens complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.

■ Cadre d'exercice

■ En ambulatoire

- au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (par exemple en maison ou centre de santé) ou de l'équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées
- en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires

■ En établissement de santé

En établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

■ Formation (durée/organisation)

Enseignements médicaux et infirmiers à la faculté de Médecine de l'université de Limoges

- une 1^{ère} année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée (378 heures de cours) + stage de 2 mois
- une 2^{ème} année centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie (294 heures d'enseignements par mention) + stage de 4 mois

Les cours sont organisés au rythme de deux semaines par mois.

■ Responsable de la formation

- Dr Sébastien HANTZ, MD-PhD, CHU de Limoges

■ Co-responsables

- Pascale BELONI, Cadre supérieure de santé CHU de Limoges
- Florence GIRARD, Directrice des soins IFSI d'Ussel

■ Candidature

→ Dépôt : entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2020



Adresser un CV et une lettre de motivation à nathalie.neollier@unilim.fr

Dans votre lettre de motivation, merci d'indiquer :

- Votre projet d'exercice en pratique avancée
- La mention choisie pour la 2^{ème} année

Réponse : fin juin 2020

Tarif/an : 5000 euros

+ droits d'inscription universitaire

Les candidats qui souhaitent intégrer directement la deuxième année, doivent constituer un dossier de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) s'ils peuvent justifier d'un niveau d'étude équivalent ou supérieur à la première année du DE IPA. Pour constituer ce dossier, adresser un mail à : dfc@unilim.fr

Pour tout renseignement
contacter :

Nathalie NEOLLIER
Mail : nathalie.neollier@unilim.fr
Tel : 05 55 43 58 71



Université
de Limoges

